

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
11233

Société : *RAM*

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *MORCHID EL IDRISSI SAMIR*

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : *0661855359*

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *05/04/2024*

Nom et prénom du malade : *Nelle MORCHID IDRISSI SAMIR*

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *Bronchite*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

Le : *21/02/2024*

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Bureaucrat	Date	Montant de la Facture
MARMAUDIEN NOUR AL HOUDA 5 LOT YASSINE LSSASFA CASABLANCA Tél : 05 22 89 89 56	5/11/2024	264.20 Dhs Tél : 05 22 89 88 55

Docteur Widad El Khadraj

الدكتورة وداد الخضرج

Médecine Générale
ECHOGRAPHIE

ECG

Surveillance de Grossesse
Nutrition



الطب العام
الفحص بالصدى

تخطيط القلب

مراقبة الحمل

الممية الطبية وتخفيض الوزن

Casablanca, le:

05/01/2024 الدار البيضاء في

LOT N° : 23058
DUO : 05/26
Exp : 1150H30

PPV :

IPREddi

nella norah

115.30

11 - Ecodosage fœtale

1.5

SART

49.50

21 -

Medicament

DR. WIDAD EL KHADRAJ
Médecine Générale
Télé: 05 22 89 19 27

LOT : 230784
DUO : 09/2026
49.00DH

LOT : 230800
DUO : 09/2026
49.00DH

PPV : 40DH00
PER : 11/26
LOT : M3969

40.10

31 - cotipresto

1.5

PHARMACIE NOUR AL HOUDA
55 LOT YASSINE LISSASFA
CASABLANCA
Télé: 05 22 89 89 56

PPV : 10DH30
PER : 07/26
LOT : M2671

10.30

4 -

Medicament

500 mg

1.5

410.50

264.50

4 -

Medicament

500 mg

1.5

410.50

حي الوفاق 3 زنقة 65 رقم 59 الأملة الدار البيضاء (قرب صيدلية الوفاق)

Hay Wifak 3 Rue 65, N° 59 El Oulfa - Casablanca (Prés de pharmacie Al Wifak)

Tél.: 05 22 891 927

(5) - Aller à
rigide mi. X

(6) - MAZAIR fit MASALE
rigide s.

Dr. EL KHADRA Widad
Medecin Generale
El Wifak 3 Rue 65 N°59 El Oulema
Casablanca Tel 05 22 89 19 27